Préfecture de l'Isère - Direction des Relations avec les Collectivités et de la Citoyenneté
Bureau des Enquêtes Publiques et de l'Expropriation

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'instauration d'une Servitude d'Utilité Publique dans le cadre de la réhabilitation de la ligne RTE 63 000 volts « Mizoën - Saint-Guillerme » à Auris-en-Oisans et au Freney d'Oisans.

Il sera procédé du 30 novembre 2026 (début de l'enquête à 10h00 y compris sous forme électronique) au 07 décembre 2026 (clôture de l'enquête à 15h30, y compris sous forme électronique), soit pendant huit jours consécutifs, sur le territoire des communes d'Auris-en-Oisans et du Freney d'Oisans, à une enquête publique préalable à l'établissement de servitudes d'utilité publique au titre du Code de l'énergie (L.323-3 à L.323-9 et R.323-7 à D.323-16), dans le cadre de la réhabilitation de la ligne électrique à 63 000 volts « Mizoën - Saint-Guillerme ».

Au terme de cette enquête, la préfète de l'Isère est l'autorité compétente pour établir par arrêté, les servitudes d'utilité publique au bénéfice de RTE Réseau de transport d'électricité.

M. CRABIERES Denis, consultant et guide de haute-montagne, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier d'enquête et un registre à feuillets non mobiles seront déposés en mairie d'Auris-en-Oisans et en mairie du Freney-d'Oisans, pendant toute la durée de l'enquête afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des mairies, et consigner éventuellement ses observations sur les registres ou les adresser par courriel à l'adresse électronique suivante : pref-enquete-rte@isere.gouv.fr ou par courrier postal soit aux maires des communes concernées qui les joindront aux registres respectifs, soit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante du siège de l'enquête : Mairie Le Freney d'Oisans, à l'attention de M. CRABIERES, commissaire-enquêteur, 54 Place de la Mairie, 38142 Le Freney-d'Oisans.

L'accueil du public en mairie d'Auris-en-Oisans est ouvert habituellement les mardis après-midi de 13h30 à 16h30 et les jeudis matin de 8h30 à 12h30 et en mairie du Freney d'Oisans, les lundis, mercredis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public durant ses permanences du lundi 30 novembre 2026 de 10h00 à 12h00 en mairie d'Auris-en-Oisans et du lundi 7 décembre 2026 de 13h30 à 15h30 en mairie du Freney d'Oisans.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête, le présent avis et l'arrêté d'ouverture d'enquête seront consultables sur le site Internet des services de l'État en Isère, à la page des publications (https://www.isere.gouv.fr).

À l'issue de la période d'enquête, les registres d'enquête déposés en mairies seront clos et signés par les maires, et transmis avec les dossiers d'enquête dans les vingt-quatre heures au commissaire-enquêteur. Suite à la réception de ces éléments, le commissaire-enquêteur dresse le procès-verbal de l'opération et émet un avis motivé qu'il adresse dans les trois jours à la préfète de l'Isère. Dès réception, la préfète de l'Isère adressera une copie du dossier à RTE, maître d'ouvrage du projet.